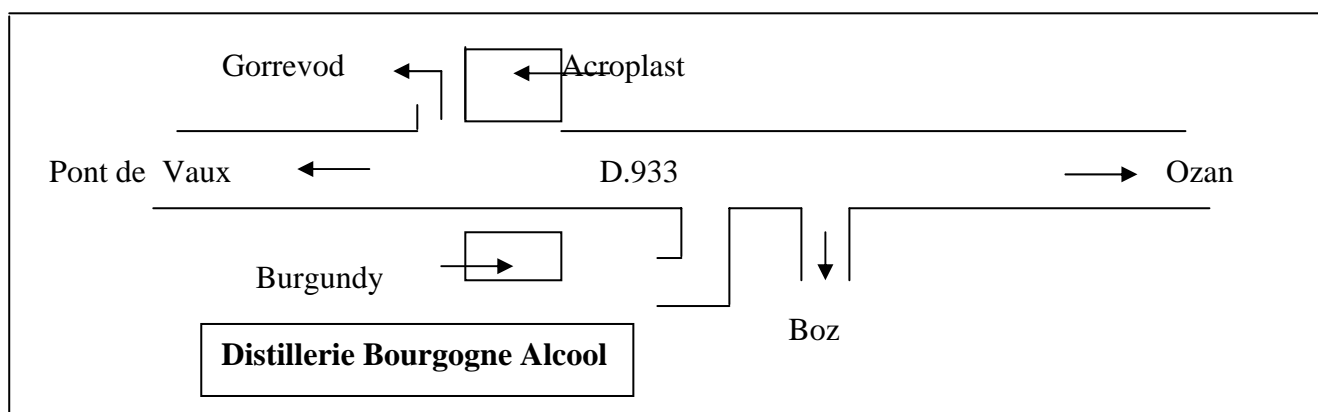


Une distillerie industrielle dans le canton Agissons avec l'association « Nature sans gênes »

Une nouvelle association est née en 2004, à Boz. Elle a pour nom : « Nature sans gênes ». A but non lucratif, elle a pour objet de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants, en agissant pour la protection et l'aménagement de l'environnement. Depuis un an, elle s'interroge et s'oppose à l'installation de la distillerie industrielle de la société « **Bourgogne Alcools** » sur les communes de Boz et de Reysvouze.



Les principaux reproches qui sont faits à ce projet sont :

- **sa disproportion** : avec ses 30 000m² couverts, c'est une véritable entreprise industrielle qui n'a pas sa place dans notre milieu rural, ni dans nos zones d'activités.
- **son énorme consommation d'eau**, avec des risques pour la nappe phréatique, des problèmes de rejets en Saône et d'évacuation des eaux pluviales.
- ses nombreuses nuisances, liées aux **transports routiers**, aux problèmes de **rejets nocifs** (COV, métaux lourds ?, risques de légionellose à cause des tours aéroréfrigérantes, risques d'explosions...), aux **pollutions visuelles** (haute cheminée fumante), et **olfactives** (énormes quantités de marcs stockés).
- ses répercussions sur les **cultures maraîchères** et son impact négatif sur une **zone en plein essor touristique** (piscine, plan d'eau de pêche, camping quatre étoiles, port de plaisance, sentiers de randonnées, site naturel et protégé des « Oignons », ...).
- une **diminution de la valeur des maisons et des terrains** : la proximité d'une entreprise soumise à enquête publique peut faire hésiter les acheteurs potentiels.

L'implantation de cette distillerie va à l'encontre du développement et de l'évolution du canton de Pont de Vaux ainsi que du cadre de vie, jusqu'alors protégé, des habitants.

Pour s'opposer à ce projet, l'association « Nature sans gênes » a plusieurs fois alerté la population, par des informations écrites, des réunions publiques, des articles dans la presse, une campagne de pétition et une manifestation devant la communauté de communes de Pont de Vaux. De nombreux courriers de demandes d'informations et d'entretiens ont également été adressés : au Préfet de l'Ain, aux différentes administrations ayant en charge l'étude de ce projet, aux élus de nos communes et de la région, aux responsables de la Distillerie.

* **Toutes les inquiétudes et questions présentées par l'association ont été ignorées,**

* **La réunion publique demandée par plus de 700 personnes a été purement et simplement refusée,**

* **Les renseignements et demandes de résultats d'analyses pourtant proposés par la société Bourgogne Alcool n'ont pas été fournis.**

Cette attitude renforce encore le sentiment qu'une erreur grave est commise. L'absence de réponses précises laisse à penser que les questions, soulevées par l'association, dérangent.

Combien rapportera cette implantation aux communes ?

La taxe professionnelle sera t-elle supprimée ? Et remplacée par quoi ?

Nous n'obtenons aucune réponse, là non plus. Aucun engagement chiffré. Un chèque en blanc, en quelque sorte...Chacun comprendra les risques que cela implique. Alors, le jeu en vaut-il la chandelle ?

L'association n'est dirigée contre personne, et souhaite, elle aussi, un développement harmonieux de notre canton, mais, respectueux de la nature et des hommes qui y vivent.

Et maintenant ?

Les travaux vont commencer. L'association Nature sans Gênes a perdu la bataille mais doit rester un outil de pression pour l'industriel qui devra faire de son mieux s'il ne veut pas être ennuyé. De nombreuses situations en France montrent que bien souvent les disfonctionnements, pollutions et nuisances sont révélées par les associations alors que tout est fait dans le respect théorique des règles et avec la validation des services compétents de l'Etat.

L'association, soutenue moralement et financièrement par ses membres, projette de faire analyser de façon précise notre environnement actuel, afin d'avoir un point de repère qui permettra de mesurer l'évolution de celui-ci après l'installation de la distillerie.

L'étude pourrait porter sur :

- l'état de la nappe phréatique,
- la présence dans l'atmosphère de poussières, SO₂, NO₂, CO et COV (composés organiques volatiles), de métox (métaux lourds et autres toxiques tels que le cuivre, le cadmium, le zinc, le nickel, le mercure, l'arsenic) et de dioxines,
- la présence dans le sol et sur les végétaux de métox, de dioxines et de pesticides,
- des mesures sonores,
- des mesures du trafic routier,
- la pollution visuelle.

Nous vous invitons donc vivement à :

- renouveler votre cotisation,**
- inviter vos proches à rejoindre cette association.**

✂-----

BULLETTIN D'ADHESION « Nature sans gênes »

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Tél. : Email :

Ci-joint un chèque de 10 € à l'ordre de : « Nature sans gênes »,
à envoyer au trésorier **FOURNIER Philippe - La Mortelle - 01190 BOZ**